



**ADEPALE**  
Association Des Entreprises de Produits ALimentaires Elaborés

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 7 décembre 2020

### L'ADEPALE demande une exonération fiscale exceptionnelle de 100 % sur les dons alimentaires des entreprises pour soutenir les plus démunis et lutter contre le gaspillage

L'ADEPALE - Association Des Entreprises de Produits Alimentaires Elaborés qui représente 400 TPE, PME et ETI françaises en appelle aujourd'hui au Gouvernement pour renforcer leurs dons d'inventus aux associations caritatives, qui font face à une affluence sans précédent de populations fragilisées par la crise.

Attachées aux valeurs de proximité et de solidarité, les entreprises de l'ADEPALE ont la ferme volonté d'éviter le stockage, voire la destruction, des produits préparés pour les besoins aujourd'hui disparus de la restauration hors domicile. Il s'agit pour elles d'agir de façon citoyenne et responsable, en s'inscrivant dans une logique naturelle d'anti-gaspillage.

C'est pourquoi elles demandent, à titre exceptionnel pour une durée d'un an, le relèvement du taux de l'exonération fiscale de leurs dons alimentaires de 60 % à 100 % ainsi que le passage du plafond du chiffre d'affaires annuel concerné de 5 pour 1 000 à 15 pour 1 000. Cette mesure leur permettra de défiscaliser le coût des matières premières utilisées dans la préparation de leur nombre inédit d'inventus.

De nombreuses entreprises sont en effet aujourd'hui en grandes difficultés face à la chute drastique depuis 9 mois de leurs ventes auprès des filières de l'hôtellerie, de la restauration, des cafés-brasseries et de l'évènementiel.

Une telle mesure permettrait d'inciter ces entreprises à faire don de leurs inventus à des associations sur leur territoire et de préserver un équilibre financier mis à mal par la crise et la chute des ventes liées aux fermetures administratives de leurs clients.



## Des entreprises très fortement touchées par la chute des ventes en restauration depuis 9 mois

Mobilisées depuis le début de la crise pour assurer la continuité alimentaire du pays malgré l'accumulation des contraintes, certaines entreprises alimentaires sont aujourd'hui très fragilisées. Elles font en effet face à de très graves difficultés en raison des restrictions de déplacements et de la fermeture administrative des cafés, brasseries, restaurants, hôtels, de certains restaurants d'entreprises et de tout le secteur événementiel, comme le montrent les chiffres du marché de janvier à septembre. Ainsi, les professionnels des produits surgelés estiment à -27,2 % la baisse de leurs ventes en Restauration Hors Domicile par rapport à la même période l'an passé. En GMS, certaines catégories souffrent particulièrement, comme le snacking froid, dont les ventes sont en baisse de -15 % sur les 3 premiers trimestres.

## ADEPALE : une nouvelle voie pour des entreprises alimentaires françaises responsables

Les entreprises alimentaires membres de l'ADEPALE sont nées et enracinées dans les territoires et entretiennent des liens forts avec leur environnement local. Une particularité et des valeurs de proximité que l'ADEPALE revendique aujourd'hui en se positionnant comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des acteurs économiques pour promouvoir et défendre les valeurs des TPE, PME et ETI alimentaires françaises au côté de la CPME et ainsi contribuer à la souveraineté alimentaire du pays dans l'Europe.

### À propos de l'ADEPALE (Association Des Entreprises De Produits Alimentaires Elaborés)

L'ADEPALE est la principale fédération professionnelle de l'industrie alimentaire nationale. Elle est le porte-parole de 400 entreprises, principalement des TPE, PME et ETI transformateurs en France, au travers de 6 syndicats membres : les Entreprises du traiteur frais (ETF), la Fédération des industries d'aliments conservés (FIAC), les Entreprises des glaces et surgelés (Les EGS), la Fédération nationale des légumes secs (FNLS), le Syndicat des fabricants de végétaux frais prêts à l'emploi (SVFPE) et le Syndicat de la rizerie française (SRF). Leurs unités de production sont réparties sur l'ensemble du territoire national, et représentent un CA de 15 milliards d'euros. Le secteur professionnel emploie 50 000 collaborateurs directs.

[www.adepale.org](http://www.adepale.org)

---

Toute l'équipe ADOCOM - Service de Presse de l'ADEPALE  
vous remercie de votre attention.  
Tél : 01.48.05.19.00. – Courriel : [adocom@adocom.fr](mailto:adocom@adocom.fr)

**ADOCOM®-RP**

AGENCE DOGNIN COMMUNICATION

11 rue du Chemin Vert - 75011 Paris - Tél : 01.48.05.19.00 - Fax : 01.43.55.35.08

e-mail : [adocom@adocom.fr](mailto:adocom@adocom.fr) - site : [www.adocom.fr](http://www.adocom.fr)

Qualification : Agence Certifiée OPQCM

